Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 062-216208934-20260901-2026_018DEC-AR

DEPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS
CANTON
BOULOGNE NORD-OUEST
COMMUNE
WIMEREUX

2026_018
Feuillet n°19

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

SA/AN/VB

Le Maire de la ville de WIMEREUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 20260322_5 du 22 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article 2122-22 du C.G.C.T.,

Considérant que la Ville de Wimereux organise un Spectacle de Marionnettes Salle des Fêtes, il convient d'en fixer les tarifs. Après étude ;

DECIDE

ARTICLE 1er :
Le spectacle de marionnettes intitulé « Le Magicien des Saisons » donné par le Théâtre La Filoche aura lieu le MARDI 20 OCTOBRE 2026 à 15h30, Salle des Fêtes, 4 Place du Roi Albert 1er à Wimereux.

ARTICLE 2 :
Les tarifs sont : 3 € pour les enfants de 3 à 10 ans, 6 € pour les enfants de plus de 10 ans et adultes, gratuit pour les moins de 3 ans.

ARTICLE 3
La vente des places se fera sur place par le Service Animations.

ARTICLE 4 :
Le Maire de Wimereux certifie que la présente décision sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publiée dans le registre réglementaire de la Commune et transmise aux intéressés.

ARTICLE 5 :
Monsieur le Maire de Wimereux, Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la responsable du SGC de Boulogne sur Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Boulogne sur Mer,
- Madame la responsable du SGC de Boulogne sur Mer,
- Madame la responsable du Service Animations,
- Secrétariat Général des Services.

Vu, le D.G.S.,

Signé électroniquement par :
Jean-Luc DUBAËLE
Date de signature : 04/09/2026
Qualité : Maire de la ville de WIMEREUX